

illégitime; mais en quoi était-elle contraire à la loi de Dieu?

1° Si Hérode était Juif de religion, s'il s'était incorporé au peuple de Dieu, comme beaucoup d'auteurs le pensent, son alliance avec une nièce qui était devenue sa belle-sœur, et qui avait donné un enfant à son frère, était un inceste¹; c'était de plus un adultère et peut-être un rapt, car on ne saurait invoquer le divorce. Il ne paraît pas que la femme eût le droit de répudier son mari, et il n'y avait eu ni répudiation ni consentement de la part de Philippe.

2° Si Hérode ne professait pas la religion juive, il était au moins soumis, aussi bien qu'Hérodiade, à la loi naturelle. Or, n'est-il pas contraire au droit naturel qu'un mari renvoie sa femme sans raison et qu'il prenne celle d'un autre, soit par séduction soit par violence, surtout quand cet autre est un proche parent, qu'il s'y oppose et qu'il a eu un enfant de la femme qu'on lui enlève²? Philippe n'était pas assez puissant pour résister à son rival, mais on sait par Josèphe qu'Arétas, roi des Arabes et père de la première femme d'Hérode, déclara la guerre à son gendre pour venger l'injure de sa fille, sacrifiée à Hérodiade³.

172. — Pourquoi Jean-Baptiste envoie-t-il de sa prison des disciples à Jésus pour lui demander s'il est celui qu'il doit venir.

Quand le Précurseur envoie de ses disciples à Jésus, ce n'est pas qu'il doute de sa mission ou de sa divinité. Après avoir vu l'Esprit de Dieu descendre sur sa tête et l'avoir lui-même désigné, à plusieurs reprises, comme l'Agneau de Dieu, comment pourrait-il avoir la moindre incertitude à cet égard? D'ailleurs, quelle valeur aurait à ses yeux le témoignage qu'il sollicite, s'il ne connaissait bien d'avance celui à qui il le demande? Son but principal est donc de mettre ses disciples en rapport avec le Sauveur lui-même, de les rendre témoins de sa prédication et de les convaincre qu'il fait réel-

¹ Lev., XVIII, 15, 16, 20. Hérodiade était fille d'Aristobule, petite-fille d'Hérode l'Ancien et de Marianne, nièce de Philippe et d'Hérode Antipas. — ² Matth., XIV, 16. — ³ Joseph., A. J., XVIII, IV-VI.

lement toutes les œuvres que le Messie doit faire : *opera Christi*¹. Jésus-Christ entre dans ce dessein. Sans dire expressément qu'il est le Messie, ce qui aurait pu le faire accuser de provoquer des séditions, il fait devant eux l'énumération de ses miracles, en leur donnant toute facilité de les constater et en les invitant à les faire connaître à leur maître, afin qu'il leur en dit lui-même son sentiment. C'était bien la réponse la plus prudente, la plus modeste et la plus convaincante qu'il pût leur faire².

L'éloge qu'il fait ensuite des vertus de S. Jean-Baptiste³ est de nature à confirmer encore dans tous les esprits le témoignage que le Précurseur lui a rendu.

173. — Comment faut-il entendre ces mots : *Non surrexit inter natos mulierum major Joanne Baptista : qui autem minor est in regno caelorum major est illo*, Matth., XI, 11?

On explique de diverses manières ces paroles du divin Maître, sur la personne du Précurseur. — 1° Suivant un grand nombre d'interprètes, fondés sur un verset parallèle de S. Luc : *Major propheta Joanne Baptista nemo est*, VII, 28, Notre Seigneur aurait ici en vue la dignité de S. Jean, la grandeur de sa vocation, et il le comparerait sous ce rapport avec tous ceux qui ont été honorés d'un ministère surnaturel. Sa pensée serait que le Précurseur tient un certain milieu entre les ministres de la loi ancienne et ceux de la loi nouvelle. Supérieure à ce que le peuple de Dieu a vu de plus grand, sa vocation le cède cependant à celle du moindre des ministres de l'Eglise, le vrai royaume de Dieu ici-bas⁴. Il est le flambeau dans la maison de Dieu, *λαμπος*⁵, eux sont la lumière du monde *το φως του κοσμου*⁶. Son baptême n'est qu'une figure et a peu d'action sur les âmes : celui que donneront les Apôtres sanctifiera par lui-même et confèrera la

¹ Matth., XI, 2; Cf. Is., XXXV, 1-6; LXI, 1. — ² S. Aug., *Serm.* LXVI, 3. Cf. S. Th., 2^a 2^{ae}, q. 2, a. 7, ad. 2. — ³ Matth., XI, 7-15. Ne forte aliquis dicat : Bonus erat primo Joannes, et Spiritus Dei deseruit illum. S. Aug., *Serm.* LXVI, 3. — ⁴ Cf. Matth., XIII, 17. — ⁵ Matth., V, 15; Joan., I, 8; v, 35; II Pet., I, 19. — ⁶ Matth., V, 44, 45; Phil., II, 15.

grâce ¹. — 2° Suivant d'autres auteurs, il s'agit ici, à la vérité, de la dignité du Précurseur ou du rang qu'il occupe devant Dieu; mais ce ne sont pas seulement ses ministres que le Sauveur place au-dessus de lui : ce sont tous ses membres, tous les chrétiens. Le moindre fidèle reçoit du Ciel de plus grandes faveurs, est plus éclairé de Dieu et jouit de privilèges plus glorieux. — 3° D'autres pensent qu'il s'agit de vertu, de mérite surnaturel. A leur avis, le divin Maître considère S. Jean-Baptiste, comme représentant de la loi, comme membre de la synagogue, ou plutôt comme un simple descendant d'Adam, un membre de l'humanité, *natus mulierum*; il fait abstraction de tout ce que le Précurseur tient de lui, de ce qu'il lui a mérité et qu'il lui communique, de la grâce de la Rédemption dont la source appartient à la loi nouvelle; et le comparant ainsi avec les enfants de Dieu, avec ceux qui sont régénérés par son baptême et qui font partie de son royaume, *qui ex Deo nati sunt* ², il prononce, comme S. Paul le fait souvent dans ses Epîtres, qu'en réalité, le moins favorisé des chrétiens, par cela seul qu'il est membre de l'Eglise et qu'il est uni à son divin chef, a plus de titre que lui à l'estime, à l'amitié et à la possession de Dieu.

Les deux premiers sentiments, peu différents l'un de l'autre, ont pour eux des raisons qui ne manquent pas de valeur. Le troisième allègue de nombreuses autorités, mais il n'est pas facile d'en faire bien comprendre la justesse.

Quoi qu'il en soit, il ne paraît pas qu'on puisse entendre par *minor in regno caelorum*, le Fils de Dieu fait homme, ni rendre *regnum caelorum* par le ciel, le séjour des Anges et des Saints béatifiés. Dans le royaume de Dieu, le Verbe fait chair, si humilié qu'il soit aux yeux du monde, n'est pas le plus petit, mais le plus grand, et même le seul grand ³. Quant au royaume des cieux, celui dont il est ici question est évidemment le même que prêchait le Précurseur, celui que fondait le Sauveur et dont il parle au verset suivant. « Depuis

¹ Matth., III, 41. — ² Joan., I, 13. — ³ Non numeratur natus Virginis inter natos mulierum. S. Cyrill. Hieros.

que Jean-Baptiste a paru, dit-il, ce royaume souffre violence et ce sont les forts qui l'emportent; » faisant entendre ou qu'il y a des sacrifices à faire pour s'y attacher, ou suivant certains interprètes, que l'on y court en foule et que les portes ne suffisent déjà plus à ceux qui demandent d'y entrer ¹.

174. — Pourquoi saint Jean-Baptiste n'a-t-il pas fait de miracles, Joan., x, 41 ?

Le Précurseur ne devait pas attirer sur lui l'admiration des Juifs, dit S. Thomas, ni détourner leur attention de la vie du Sauveur ². On peut d'ailleurs lui appliquer le mot de S. Augustin sur S. Etienne : sa vie suffisait pour autoriser ses discours; c'était un miracle continuel ³. S'il ne fut pas un autre Elie par les prodiges, il le fut par son ministère ⁴ par ses vertus ⁵; par son zèle ⁶, par sa fermeté ⁷, par sa mortification ⁸, par son humilité et son dévouement à son divin Maître ⁹. Aussi fut-il vénéré comme les prophètes et plus que les prophètes. Sa sainteté l'a fait honorer de ceux même qui n'ont pas cru à sa parole. « C'était, dit Josephé, un homme d'une perfection éminente, tout occupé à porter le peuple à la justice et à la piété. Il baptisait ceux qui venaient à lui et leur apprenait à joindre la pureté de l'âme à celle du corps. Hérode Antipas, qui redoutait son influence, Marc., vi, 20, l'enferma dans le château de Macherus, puis lui fit trancher la tête. Mais à la suite de ce meurtre, son armée fut taillée en pièces par Arétas, roi d'Arabie, qui s'empara de cette forteresse et d'une partie des états d'Hérode. Enfin, celui-ci mourut en exil, et sa mort fut regardée comme le juste châtement de son crime ¹⁰.

¹ Lex et Prophetæ usque ad Joannem : ex eo regnum Dei evangelizatur, et omnis in illud vim facit. Luc., XVI, 16. Cf. *Infra*, n. 599, 5°. — ² Si miracula fecisset, Joanni et Christo ex æquo attendissent p. 3, q. 38, a. 2, ad 2; et q. 40, a. 2, ad 1. Cf. Joan., III, 30. — ³ Omni miraculo majus ipse miraculum. Cf. Matth., XI, 18. — ⁴ Cf. Mal., IV, 5; Matth., XI, 10, 14; Luc., I, 17, 76. — ⁵ Joan., V, 35. Cf. Eccli., XLVIII, 1. — ⁶ Matth., III, 7-12; XI, 14; Luc., III, 3-14. — ⁷ Matth., III, 7-12; XIV, 3-5; Luc., III, 19. — ⁸ Matth., III, 4; XI, 18; Luc., VII, 25. — ⁹ Matth., III, 14; Luc., III, 15, 16; Joan., III, 26-31. Fuit jejunos, humilis, parcus et virgo. S. Amb., *Serm.* LII, 4. — ¹⁰ Joseph., *A. J.*, XVIII, v, 1.

§ III. NICODÈME. Joan., III, 1-21.

Enseignement du divin Maître sur la vie de la grâce. — Autres mystères révélés à ce docteur. — Qu'entendre par royaume de Dieu ?

175. — Qu'est-ce que Jésus-Christ apprend à ce docteur ?

On ne saurait trop étudier les paroles du divin Maître à ce Docteur de la Synagogue. Elles contiennent les vérités les plus essentielles et les plus relevées du christianisme :

I. Tout ce qui concerne le baptême : — 1° La nécessité pour chaque homme de renaître¹ spirituellement, c'est-à-dire de mourir à lui-même, aux inclinations déréglées qu'il tient de la nature, et d'acquiescer un nouvel être, une nouvelle vie, une vie surnaturelle et divine, afin d'arriver au ciel, III, 3-7. — 2° Le rite extérieur par lequel la grâce de la régénération doit être conférée, ou le sacrement de baptême, sa nécessité absolue et universelle, sa matière et son effet particuliers². — 3° La cause efficiente de cette régénération, qui est l'Esprit saint, 5. — 4° Sa cause méritoire, qui est la croix du Sauveur ou le sacrifice de l'Homme-Dieu, 14, 17. — 5° Sa cause déterminante, qui est la charité de Dieu envers nous, 16-17. — 6° L'opposition qu'on peut mettre aux desseins de Dieu et à sa grâce, en fermant les yeux à la lumière de la foi, 18-21.

II. Les autres dogmes les plus importants : — la Trinité, 8, 17, 18; — l'incarnation, 13, 18; — la divinité du Sauveur, 16-18; — l'universalité de la Rédemption, 15-17; — la nécessité de la foi pour le salut, 14, 18.

176. — Qu'y a-t-il à remarquer dans le discours que le divin Maître tient à Nicodème ?

Plusieurs paroles du divin Maître demandent une attention particulière.

1° Le verset 8 : *Spiritus ubi vult spirat*. — Par *spiritus*, S. Augustin et un bon nombre d'interprètes entendent l'Es-

¹ Γεννησθαι ἀνωθεν, nasci denuo. Cf. Gal., IV, 9. — ² Cf. Conc. Trid., sess. VII, can. 2; Ps. L, 9; Ezech., XXXVI, 25.

prit saint, το Πνευμα¹. Mais S. Chrysostome et le plus grand nombre des commentateurs l'entendent de l'air en mouvement ou du vent, *spiritus*, image du Saint-Esprit. Suivant eux, Nicodème s'étonnant des effets mystérieux que l'Esprit peut produire dans les âmes, Notre Seigneur lui montre une chose non moins mystérieuse dans la nature. « Le vent, dit-il, souffle librement; et quoique les effets en soient sensibles, nul ne peut dire son point de départ ni son point d'arrêt. Tel est l'Esprit de Dieu et de ceux qui par une nouvelle naissance lui sont devenus semblables. On ne voit pas le principe qui les régénère ni la fin à laquelle il les conduit; mais son influence sur eux n'en est pas moins constante. » Le mot *sic* semble en effet exiger une comparaison².

2° Le verset 14 : *Sicut Moyses exaltavit*, etc., qui nous met devant les yeux une des plus belles figures du sacrifice du Sauveur et de ses effets salutaires. Le fait rapporté dans les Nombres, XXI, 5-9, ne saurait s'expliquer autrement que par une signification symbolique, et il répugnerait de ne voir qu'un effet du hasard dans les rapports signalés en S. Jean entre le serpent d'airain et la croix du Sauveur. Non seulement le Fils de Dieu s'est rendu semblable aux pécheurs et à Adam leur père en toutes choses, sauf le péché, comme le serpent d'airain était semblable aux serpents venimeux sans en avoir le venin; non seulement il a voulu être élevé sur la croix aux yeux du monde entier, comme le serpent d'airain l'a été devant tout le peuple d'Israël; mais comme cette image, comme ce signe figuratif, il guérit de toute morsure envenimée quiconque élève vers lui un regard de confiance et d'amour, et nul de ceux qui sont infectés du péché ne peut se sauver sans se tourner vers lui et invoquer sa grâce³. D'un

¹ Nemo videt Spiritum sanctum; et quomodo audimus vocem Spiritus? Sonat psalmus: vox est Spiritus; sonat evangelium: vox est Spiritus; sonat sermo divinus: vox est Spiritus. Vocem ejus audis, et nescis unde veniat aut quo vadat. Sic si nascaris et tu de Spiritu, hoc eris ut ille. Qui non est adhuc natus de Spiritu non sciet de te unde venias aut quo eas. In Joan., XII, 5. — ² Cf. Ezech., XXXVII, 9; Joan., XX, 22; Act., II, 2. — ³ Joan., VI, 40.

côté comme de l'autre, la vie naît de la mort et c'est la vue d'un mort qui rend la vie.

3° Le verset 16 : *Sic Deus dilexit mundum*, dans lequel S. Jean, parlant en son nom ou continuant à résumer les paroles du divin Maître, dit que c'est par bonté pour nous que Dieu a envoyé son Fils sur la terre et que l'Incarnation et le dévouement du Rédempteur sont l'indice et la mesure de l'amour de Dieu pour les hommes. En effet, jamais on n'a eu l'idée de cet amour sans la connaissance de ces mystères, et quiconque les connaît se sent obligé d'admirer et de bénir infiniment la divine bonté. On ne conçoit pas d'amour plus spontané, plus généreux, plus libéral. Ce n'est pas un ange que Dieu donne aux hommes pour expier leurs crimes : c'est son Fils, son Fils unique, infiniment parfait. Ce n'est pas un prêt ou un échange qu'il daigne leur faire en l'envoyant sur la terre : c'est un don et un abandon sans réserve. Ce n'est pas à des sujets soumis, respectueux, disposés à lui rendre hommage, qu'il le livre : c'est à des rebelles qui doivent l'attacher à une croix et le mettre à mort. Et maintenant que son Fils est mort pour nous, il ne lui suffit pas de nous délivrer du plus grand des maux : il veut encore, en considération de son sacrifice, nous mettre en possession du souverain bien. Tout ce que le Sauveur a mérité, tout ce qu'il possède et qu'il peut nous donner, nous est offert en partage, à la seule condition de croire en lui et de l'aimer ¹.

177. — Quel est le sens de ce mot : *royaume de Dieu*, employé ici par Notre-Seigneur et tant de fois répété dans le Nouveau Testament ?

I. Ce mot *royaume de Dieu*, employé plus de trente fois par S. Luc et S. Jean ; celui de *royaume des cieux*, non moins souvent répété par S. Matthieu ; ceux de *royaume du Christ* ² ou simplement du *royaume* par excellence, *ἡ βασιλεία* ³, semblent pris indistinctement ou à peu près dans

¹ Cf. Tit., III, 4-7 ; I Joan., IV, 16. Voir Tolet, *In Joan.* — ² Matth., XX, 21 ; Luc., XXII, 30 ; Joan., XVIII, 36 ; Eph., V, 5 ; Col., I, 13 ; II Tim., IV, 1, 18 ; II Petr., I, 11. — ³ Matth., IV, 23 ; VIII, 12 ; IX, 35 ; XXIV, 14 ; Luc., XXII, 29.

le même sens. Ils sont propres à la révélation chrétienne, dit S. Augustin ¹. Néanmoins l'expression *royaume des cieux* était déjà employée par le Précurseur pour annoncer l'avènement du Sauveur ², et nous avons lieu de croire qu'elle était dès lors en usage pour désigner l'œuvre du Messie ou le nouvel état religieux et politique qu'on s'attendait à lui voir fonder.

II. Dans l'esprit de Notre Seigneur, ces mots avaient un sens non moins précis qu'étendu. Ils signifiaient la société chrétienne, l'Eglise dont il devait être le fondateur et le chef ; le grand royaume prédit par Daniel, II, 44, comme supérieur à tout autre : royaume véritablement céleste, qui ne tire d'ici-bas ni son origine, ni son autorité, ni sa constitution, ni sa hiérarchie ; royaume surnaturel, qui n'admet dans son sein que des hommes régénérés, élevés à la dignité d'enfants de Dieu ³ ; royaume universel, dont l'autorité s'étend sur le monde entier et qui aspire à s'incorporer tous les peuples ⁴ ; royaume toujours combattu et toujours incomplet sur la terre ; royaume éternel, néanmoins, qui ne finira pas ici-bas avant la fin des temps, et qui doit se perpétuer et se consommer au ciel pour l'éternité. Mais il s'en faut que ces expressions aient éveillé dès lors des idées aussi nettes et aussi exactes dans tous ceux qui les entendaient. Comme elles n'énonçaient clairement qu'une chose, à savoir que le Messie régnerait et que sa royauté ne serait pas terrestre comme les autres, elles permettaient à chacun de faire ses conjectures et de garder les vues qu'il pouvait avoir sur les caractères, les prérogatives et les destinées de cette royauté à venir. Ce qu'il y avait de vague dans ces prévisions servait à écarter les difficultés ; et les ennemis du Sauveur, comme ses disciples, s'accordaient pour désirer de voir bientôt s'accomplir les desseins du ciel.

¹ *Regnum cœlorum ori ejus nominandum servabatur quem regem ad regendos et sacerdotem ad sanctificandum fideles suos universus ille apparatus veteris Instrumenti in generationibus, factis, dictis, sacrificiis et rebus gestis et rerum figuris parturiebat esse venturum. Cont. Faust., XIX, XXXI. — ² *Supra*, n. 137. — ³ Joan., III, 5. — ⁴ Matth., XXVIII, 18-20.*

III. Notre Seigneur aurait pu sans doute préciser son langage et dire nettement ce qu'il se proposait; mais il ne crut pas le devoir faire à son début, soit pour ne pas exciter trop vivement la haine de ses ennemis, soit pour ne pas mettre la foi de ses disciples à une trop grande épreuve. Il prend donc son temps et met tous ses soins à disposer les esprits. A mesure que les préjugés des Apôtres se dissipent, il leur découvre l'objet de sa mission et le caractère de son œuvre. Il leur fait sentir que le salut dont il est le principe est celui des âmes; que les ennemis qu'il doit soumettre, c'est le démon, la chair et le péché; que ce qui importe à la gloire de Dieu, ce n'est pas que tel prince ait l'empire ou que telle nation domine: c'est que son nom soit respecté et qu'il ait par toute la terre des adorateurs en esprit et en vérité. Ses paraboles lui servent admirablement à caractériser son royaume, en montrant ce qu'il a de commun avec les divers objets qui peuvent lui être comparés. Ainsi fait-il comprendre que la société dont il sera le fondateur doit être extérieure et visible¹, bien qu'elle ait pour fin la perfection intérieure et le bien spirituel des âmes²; que cette société qui existe déjà en germe³ va recevoir bientôt un vaste accroissement⁴; que le bien et le mal se mêlent dans son sein et qu'ils continueront à être mêlés sur la terre⁵, mais qu'elle doit être un jour épurée avec soin⁶; que la vie présente est pour elle un temps de travail et d'épreuve, et la vie future celui de la récompense et du bonheur⁷. Toutefois, ces éclaircissements sont encore loin de dissiper toute obscurité. Il ne paraît pas que Notre Seigneur se soit expliqué complètement avant sa mort sur la constitution de l'Eglise, sur son organisation, sur sa hiérarchie. Pour découvrir tout à fait ses plans, il voulut attendre que sa résurrection en eût rendu le succès indubitable, en faisant éclater sa toute-puissance et sa divinité. Encore fallut-il la

¹ Matth., XIII, 31, 32; XVI, 18. — ² Luc., XVII, 21. Cf. Rom., XIV, 17; I Cor., IV, 20. — ³ Matth., XI, 12; Luc., XVI, 16. — ⁴ Matth., XIII, 31, 33; Marc., IV, 30; Luc., XIII, 19, 29. — ⁵ Matth., XXII, 1-14; Luc., XV, 1-7. — ⁶ Matth., XIII, 40-43, 47, 48. — ⁷ Matth., XX, 1-16; XXV, 14-30; Luc., XIX, 12-27.

venue du Saint-Esprit pour en donner aux Apôtres une pleine intelligence et pour les rendre capables de les réaliser.

§ V. — MARIE MADELEINE. Luc., VII, 36-50; X, 38-42, etc.

Que figure Marie Madeleine à Naïm et à Béthanie? — Sens de ces mots: *Remittuntur ei peccata... quoniam dilexit.*

178. — Les deux scènes où il est question de Madeleine, à Naïm et à Béthanie, ne sont-elles pas symboliques et pleines d'instruction?

I. Chacune de ces scènes présente un caractère symbolique. — 1° Dans la première, la pécheresse représente évidemment les peuples gentils qui allaient se convertir et se purifier par une pénitence éclatante, tandis que Simon représente la nation juive, nation éclairée, orthodoxe, mais défiante, orgueilleuse, incrédule et jalouse. — 2° Dans la seconde, dit M. Olier, Marthe figure la vie active, qui est la vie commune des chrétiens en ce monde, et Marie la vie contemplative, dont l'état des Bienheureux est le type glorifié¹. Ces deux vies doivent être dans l'Eglise comme deux sœurs, s'estimer et se soutenir, sans se porter envie ni se troubler l'une l'autre. Dans l'état religieux, voué spécialement à la contemplation, il faut prendre garde que Marie ne regarde pas derrière elle, qu'elle ne reprenne pas ce à quoi elle a renoncé pour Dieu².

Cette signification symbolique est la raison pour laquelle on lit, à la messe de l'Assomption, l'évangile de Marthe et de Marie. Quoi de plus naturel que d'attribuer ce jour-là à l'Eglise militante les plaintes de Marthe et d'appliquer à la sainte Vierge les paroles du Sauveur sur le bonheur de Marie³.

II. *Unum est necessarium*, dit le divin Maître⁴. Les soins d'ici-bas ont leur raison d'être, et s'ils sont inspirés par de saints motifs, ils contribuent à glorifier Dieu, et à nous unir à lui, mais il n'y a qu'une chose estimable et désirable par elle-même, c'est cette union avec Dieu en son divin Fils, c'est cette connaissance et cet amour du souverain bien. Heureux

¹ S. Thom., 2^a-2^{ae}, q. 179-182. — ² Felix domus et beata semper congregatio ubi de Maria conqueritur Martha, nam Mariam Marthæ æmulari indignum prorsus arbitror. S. Bern., *Serm.* III, in *Assumpt.* — ³ Cf. S. Hildeph., *Serm.* V, de *Assumpt.* — ⁴ Luc., X, 42.

ceux qui à travers toutes les vicissitudes, ne cessent jamais d'y tendre par le désir de leur cœur! Plus heureux ceux qui ont renoncé à tout pour cet unique partage : il fera leur bonheur dans le ciel après l'avoir fait sur la terre! *Non auferetur ab eis*, x, 42, ¹.

179. — Comment faut-il entendre cette parole de Notre-Seigneur sur la pécheresse : *Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multum*, Luc., vii, 47?

Plusieurs font observer que dans les paroles prononcées par Notre Seigneur sur la pécheresse pénitente, le mot *οτι*, rendu par *quoniam*, pourrait l'être par *ideo*, parce qu'il exprime proprement, comme le mot *car* en français, non la relation de l'effet à la cause, mais celle de la preuve à la chose prouvée. Le sens pourrait donc être : « Beaucoup de péchés ¹ lui seront remis, comme le prouve la grande charité dont elle est animée; » *dilexit* ayant le sens de *diligit*. Ainsi, la seconde partie de cette proposition serait la confirmation et le complément de la première. — Mais on peut très bien aussi l'expliquer suivant le sens naturel de la version latine : Elle a conçu et montré une vive charité, et par là elle a obtenu un généreux pardon. Quand on obtient moins, c'est qu'on a moins d'amour. » On donne ici à *diligit* le sens de *dilexit*, ou de *diligere solet* ³.

Il convient de faire remarquer que par ce récit et surtout par ces dernières paroles : *Fides tua te salvam fecit*, vii, 50, S. Luc confirme le grand principe de S. Paul, son maître : que ce ne sont pas les œuvres qui justifient, mais la foi, la foi animée par la charité ⁴. Ce qui a effacé les péchés de cette femme, ce ne sont pas ses œuvres, ses satisfactions légales :

¹ S. Aug., *Serm.* ciii, civ. Breviar. 27 *déc.*, lect. 7. « Leparti que Luca tiré de Marie et de Marthe, sa sœur, est merveilleux. Aucune plume n'a laissé tombé dix lignes plus charmantes. » M. Renan. — ² *Αμαρται αυτης αι πολλαι*, 47. — ³ *Dictum est propter Pharisæum illum qui vel nulla vel pauca se putabat habere peccata. O Pharisæe, ideo parum diligis, quia parum tibi dimitti suspicaris; non quia parum tibi dimittitur, sed quia parum putas esse quod dimittitur.* S. Aug., *Serm.* xcix, 6. — ⁴ Rom., iii, 28; Gal., v, 6.

on n'en voit aucune; ce n'est pas non plus la parole de Notre Seigneur, vii, 50 : ses péchés étaient déjà effacés auparavant, 47. C'est donc sa foi en Jésus-Christ, 50, cette foi qu'elle a conçue sur le rapport qui lui a été fait, 37, et qui lui a inspiré un acte de pénitence et de charité si touchant, 44-46.

§ VI. — LES PARENTS DU SAUVEUR.

Pourquoi la sainte Vierge paraît si peu dans l'Évangile. — Idée que Notre Seigneur nous donne de son affection pour elle, et de son privilège de Mère de Dieu. — Que nous apprend l'Évangile sur saint Joseph? — Frères du Sauveur; sens de ce mot. — Que dit saint Marc, iii, 21, des parents du Sauveur?

180. — N'est-il pas étonnant qu'il soit si peu parlé de la sainte Vierge dans l'Évangile?

Il est dit peu de chose de la sainte Vierge dans l'Évangile, et seulement par rapport à Notre Seigneur. Elle n'y parle que sept fois ¹, de la manière la plus modeste. Mais ne convenait-il pas qu'elle s'effaçât, comme S. Jean-Baptiste, devant le Verbe fait chair ², afin que toute l'attention se portât sur les perfections et la divinité de son Fils? Ne fallait-il pas attendre qu'elle eût quitté la terre avant de commencer à exalter ses grandeurs? D'ailleurs, le peu de mots que l'Évangile a consacrés à Marie, ou qu'il rapporte d'elle, suffisent pour nous donner la plus haute estime de ses prérogatives et de sa sainteté. Nous y voyons, en effet, sa dignité de Mère de Dieu ³, de Mère du Sauveur ⁴, de Mère des chrétiens ⁵, avec toutes ses vertus : sa virginité perpétuelle ⁶, sa foi ⁷, son espérance ⁸, sa charité ⁹, sa religion ¹⁰, son humilité ¹¹, sa tendresse pour les hommes ¹², sa prudence ¹³, sa modestie ¹⁴, son courage ¹⁵, sa sagesse ¹⁶, sa patience ¹⁷, la générosité et l'ef-

¹ Luc., i, 34, 38, 40, 46; ii, 48; Joan., ii, 3, 5. — ² Joan., iii, 30. — ³ Luc., i, 43; Matth., ii, 11, 13. — ⁴ Joan., xix, 25. Son titre de *Mère de Jésus* est répété 25 fois dans l'Évangile. Or, c'est l'abrégé de toutes ses grandeurs : Totum in hoc clauditur : *De qua natus est Jesus.* S. Thom. a Villan. Cf. S. Thom., p. 3, q. 28, a. 3, ad 6. — ⁵ Joan., xix, 27. — ⁶ Matth., i, 20, 25; Luc., i, 35; Cf. Gal., iv, 4. — ⁷ Luc., i, 38, 45. — ⁸ Joan., ii, 5. — ⁹ Luc., i, 39, 56; ii, 7; Joan., ii, 3; xix, 25, 26. — ¹⁰ Luc., i, 46, 47; ii, 42. — ¹¹ Luc., i, 38, 48; ii, 48. — ¹² Joan., ii, 3. — ¹³ Luc., ii, 19; Joan., ii, 5. — ¹⁴ Luc., i, 29; ii, 48. — ¹⁵ Joan., xix, 25. — ¹⁶ Joan., ii, 5. — ¹⁷ Matth., i, 19; ii, 14; Luc., ii, 35.

ficacité de son intercession ¹, son dévouement particulier pour l'Eglise et pour ses ministres ². On ne trouvera rien dans les auteurs ecclésiastiques qui respire plus de respect et d'admiration pour sa personne que le récit de la Visitation tracé par S. Luc ³.

181. — Ces mots de Notre-Seigneur : *Ecce mater mea et fratres mei*, Matth., XII, 49, 50; *Quinimo beati qui audiunt*, Luc., XI, 28, ne tendent-ils pas à rabaisser l'estime qu'on avait de la sainte Vierge?

Ces paroles ont pour but, non de rabaisser l'estime qu'on témoigne de sa Mère, mais de faire sentir d'où lui vient sa dignité, et en même temps d'apprendre à ses disciples à quelle hauteur Dieu élève ceux qu'il unit à son Fils et dont il fait ses enfants. Notre Seigneur s'adresse à ceux qui ne louaient en Marie que l'avantage ou l'honneur de l'avoir pour fils : il ne veut pas qu'ils louent ou qu'ils estiment autre chose que ce qui est pour une créature la source de tout vrai bien : la fidélité à Dieu, l'amour de sa parole, la soumission à sa volonté ⁴. La gloire dont Marie jouit au ciel est la récompense de ses vertus, et la dignité même à laquelle elle a été élevée sur la terre est dans un sens le fruit de ses mérites. Jamais elle ne serait devenue la Mère de Dieu, si elle n'avait été la plus sainte et la plus fidèle de toutes les créatures ; et jamais, toute Mère de Dieu qu'elle est, elle n'aurait eu la gloire dont elle jouit au ciel, si elle n'avait correspondu comme elle a fait aux grâces que lui a values sa divine maternité ⁵. Nous pouvons donc lui appliquer littéralement cette parole du Psaume : *Omnis gloria ejus ab intus*, XLIV, 14, et dire avec Elisabeth inspirée par le Saint-Esprit : *Beata quæ credidisti!*

Qu'elle soit plus admirable encore par ses mérites et par

¹ Joan., II, 3, 5. — ² Joan., XIX, 26; Cf. Act., I, 14. — ³ Luc., I, 41-47. — ⁴ *Non sunt verba repudiantis matrem, sed ostendentis quod nihil ei partus profuisset, nisi valde bona et fidelis fuisset.* S. Chrys., *in Matth.*, Hom. 44. — ⁵ *Fratribus, id est, secundum carnem cognatis qui non in eum crediderunt, quid profuit illis cognatio? Sic et materna propinquitas nihil Mariæ proficeret, nisi feliciter Christum corde quam carne gestasset.* S. Aug., *de Virg.*, n. 3; Bourdal., *Assompt.*

ses vertus que par le rang auquel elle a été élevée, n'est-ce pas ce qui doit donner le plus haute idée de sa perfection? C'est ainsi que cette parole : *Nemo bonus nisi solus Deus*, Luc., XVIII, 19, loin de diminuer l'estime que nous avons de la bonté du Sauveur, doit l'accroître au contraire et l'élever au plus haut degré ¹.

182. — Qu'est-ce que l'Évangile nous apprend sur saint Joseph?

De grandes choses en peu de mots. Nous savons qu'il était de la famille de David, comme la sainte Vierge ², mais artisan de profession ³, qu'il habitait Nazareth ⁴, qu'il vivait de son travail ⁵, qu'il était juste, d'une vertu irréprochable et exemplaire ⁶, digne d'être l'époux de la Reine des Vierges ⁷ et de remplir l'office de tuteur et de père du Sauveur ⁸. C'est la foi de l'Eglise, dit S. Pierre Damien ⁹, c'est du moins le témoignage de la tradition et la persuasion de tous les chrétiens, que le père du Sauveur a toujours été vierge. S. Joseph eut à faire divers voyages, à Bethléem ¹⁰, à Jérusalem ¹¹, en Egypte ¹², et les détails dans lesquels l'Évangile entre à ce sujet nous donnent lieu d'admirer plusieurs de ses vertus : entre autres sa docilité aux ordres de Dieu ¹³, et sa tendresse pour Notre-Seigneur ¹⁴. Sa sagesse ne se dément jamais ¹⁵. Son humilité, comme celle de Marie, lui mérite toute sorte de bénédictions. On ne le voit pas adresser une seule fois la parole au Sauveur, si ce n'est par l'intermédiaire de sa mère Marie ¹⁶. Il vivait du travail de ses mains, comme un ouvrier ordinaire ¹⁷. Les fatigues qu'il eut à supporter pour subvenir aux besoins de la sainte Famille, en Egypte surtout, font penser qu'il était moins âgé que les peintres ne le supposent com-

¹ Cf. Brev. rom., *In fest. B. M.*, lect. IX. — ² Matth., I, 20; Luc., I, 27; II, 4. — ³ Matth., XIII, 55. — ⁴ Luc., I, 26-27; II, 4, 39; Matth., II, 23. — ⁵ Matth., XIII, 5. — ⁶ Matth., I, 19. — ⁷ Matth., I, 16. — ⁸ Luc., II, 22, 48; III, 23. — ⁹ *Ecclesiæ fides est ut virgo fuerit et is qui simulatus est Pater Filii Dei.* S. Pet. Dam., *de Cælib. sacerdot.* III. *Ut ex virginali conjugio, virgo Filius nasceretur.* S. Hieron., *Adv. Helvid.*, 19. — ¹⁰ Luc., II, 4. — ¹¹ Luc., II, 22, 42. — ¹² Matth., II, 13, 19. — ¹³ Matth., I, 24; II, 14, 19-23; Luc., II, 22, 41. — ¹⁴ Matth., II, 22; Luc., II, 44, 48. — ¹⁵ Matth., I, 19. — ¹⁶ Luc., II, 48. — ¹⁷ Matth., XIII, 55; Marc., VI, 3.

munément ¹. Néanmoins, nul ne doute qu'il ne soit mort avant la prédication de l'Évangile. C'est au temple, où le Sauveur était resté seul à sa douzième année, que S. Joseph nous est montré pour la dernière fois. La sainte Vierge paraît seule à Cana ², aussi bien qu'au Calvaire ³, et dans le cours des missions du Sauveur ⁴. A Nazareth, on donne à Jésus le nom de *fiis de Marie* ⁵, ce qui semble supposer que celui qui passait pour son père n'existait plus depuis un certain temps. On peut voir la sagesse de la Providence dans cette disposition. Il convenait qu'on n'hésitât pas sur la pensée du Sauveur, quand il parlerait de son Père; et qu'il pût affirmer sa nature divine sans trop choquer l'esprit de ses compatriotes.

183. — De qui étaient nés les frères du Sauveur, en particulier Jacques, Joseph, Simon et Jude, à qui l'Évangile donne ce nom, Marc., VI, 3 ?

I. Si l'on écoute la doctrine catholique, on doit être assuré que ce ne sont pas des frères proprement dits du Sauveur. La tradition la plus ancienne, la plus unanime et la plus constante qu'on puisse désirer, atteste que Joseph a été l'unique époux de Marie et Jésus son unique enfant. Dans l'Église, c'est un dogme de foi que la Mère de Dieu est toujours restée vierge. Tel est le sens attaché de tout temps à ce titre que lui donne le premier évangile, η Πρωτογενος ⁶. Ainsi l'a-t-on expliqué contre Helvidius et les Sociniens ⁷.

II. Si l'on consulte l'Évangile, on verra que, loin de contredire la tradition, il la confirme de la manière la plus positive.

1° Ce terme, *frères de Jésus*, ne saurait fournir une objection sérieuse contre la virginité de Marie. Tout le monde convient que le mot *frère* n'avait pas chez les Hébreux, ni chez les Juifs hellénistes, ni pas conséquent dans la langue

¹ Cf. Suarez, *In S. Thom.*, p. III, t. 2. — ² Joan., II, 1. — ³ Joan., XIX, 25. — ⁴ Luc., VIII, 20. — ⁵ Marc., VI, 3. — ⁶ Matth., I, 23. — ⁷ Cf. S. Hieron., *Cont. Helvid.*, 13-16; Conc. Lateran., can. III, ann. 649; Constit. Pauli IV : *Cum quoramdum*, contra Socinianos; et S. Th. p. 3, q. 28, a. 3. *Infra*, n. 749.

des écrivains sacrés, le sens restreint qu'il a chez nous; qu'il servait à désigner tous les membres d'une même famille ou tous les descendants d'un même père à peu près indifféremment ¹. La raison en est que la langue hébraïque manque de termes propres pour indiquer les divers rapports de parenté. Ainsi le mot *ahh*, *frère*, est en hébreu à peu près l'équivalent du mot *germanus* en latin, et du mot *parent* en français. Il faut en dire autant du mot ἀδελφος dans les Septante, ainsi que du mot *frater* dans la Vulgate ².

2° Il y a plus. L'Évangile lui-même explique cette expression de *frères de Jésus*, et témoigne de plusieurs manières que ceux à qui il donne ce titre, n'étaient que ses cousins à un degré ou à un autre. En effet : — On remarquera d'abord que, bien qu'il soit question de frères et de sœurs de Jésus en douze endroits du Nouveau Testament ³, jamais ces frères de Jésus ne sont dits fils de Marie ni fils de Joseph, bien qu'on les nomme plusieurs fois à côté de Joseph et de Marie ⁴; tout au contraire, non seulement Marie est souvent appelée Mère de Jésus ⁵, mais encore on voit Jésus désigné à Nazareth comme l'est communément le fils unique d'une femme veuve, sous le titre de fils de Marie, ο υιος Μαρίας ⁶. — De plus, les paroles adressées du haut de la croix à S. Jean et à Marie : *Ecce mater, tua ecce filius tuus*, υιος σου, supposent évidemment qu'elle n'est pas la mère de Jacques, de Joseph, de Jude, de Simon, et même que Jésus est son unique Fils; car s'il devait lui rester d'autres fils après lui, comment lui dirait-il que Jean sera désormais son fils? Pourquoi S. Jean

¹ Fratres consobrinos dici omnis Scriptura demonstrat. S. Hieron., *In Matth.*, XII. Frater est consobrinius aut consanguineus quicumque. Gesenius, *Lexic.* — ² Cf. Gen., XII, 5, 13, 19; XIII, 8; XIV, 14, 16; XX, 2, 5, 12; XXIX, 12, 15; XXXI, 23, 25, 37; Num., XVI, 10; Jos., XV, 17; IV Reg., X, 13; II Par., XXVIII, 8; Apoc., XII, 10, etc. — ³ Matth., XII, 46; XIII, 55, 56; Marc., III, 31; VI, 3; Luc., VIII, 19; Joan., II, 12; VII, 3, 5, 10; Act., I, 14; I Cor., IX, 5; Gal., I, 19. — ⁴ Matth., XII, 46, 47; Marc., III, 31, 32; Luc., VIII, 19, 20; Joan., II, 12; Act., I, 14. — ⁵ Luc., I, 43; Joan., II, 1, 3; Act., I, 14, etc. S. Jean ne lui donne jamais d'autre nom. En joignant ainsi constamment le fils et la mère, il nous fait connaître l'amour qu'il porte à l'un et à l'autre. Cf. S. Thom., p. 3, q. 28, a. 3, ad 6. — ⁶ Marc., VI, 3.